

Pour diffusion immédiate
CNW Codes 01 et 43
Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord

Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac L'audience publique débute le 9 avril 2024

Québec, le 28 mars 2024 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Pierre André, président, et de Louis Déryger, commissaire, annonce le début de la première partie de l'audience publique sur le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac à compter du 9 avril 2024 à 19 h à la Fabrique Sainte-Croix (sous-sol de l'église Sainte-Croix) de Tadoussac.

Date : Le 9 avril 2024

Heure : 19 h

Endroit : Fabrique Sainte-Croix (sous-sol de l'église Sainte-Croix) de Tadoussac
179, rue de l'Église, Tadoussac
aussi en direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du BAPE

Une audience en deux parties

L'audience publique est divisée en deux parties distinctes. La première partie a pour but de permettre aux participantes et participants, ainsi qu'à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects. Elle se tient en présence du ministère responsable du projet et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions du public et de la commission.

Les personnes qui ne pourraient pas participer à la 1^{re} partie de l'audience publique, mais qui souhaiteraient poser des questions sur le projet, peuvent dès maintenant le faire par le biais du [formulaire électronique](#) disponible sur le site Web du BAPE, et ce jusqu'au 3 avril 2024. Lors de l'audience publique, toute personne intéressée pourra poser ses questions après s'être inscrite au registre disponible sur place. Des séances pourront s'ajouter en fonction de la participation publique et des besoins de la commission.

La deuxième partie de l'audience se tiendra à compter du 14 mai 2024. Elle permettra à la commission d'enquête d'entendre toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire, commentaire, image commentée ou de présentation verbale.

Où consulter la documentation sur le projet?

Toute la documentation disponible est accessible sur le [site Web du BAPE](#). Les documents peuvent aussi être consultés au Bureau municipal de Tadoussac, ainsi qu'au Centre administratif

et de santé d'Essipit aux heures d'ouverture de chaque institution. Les citoyennes et citoyens peuvent également communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

Il est également possible de visionner la [rencontre préparatoire](#) pour le public du 26 mars dernier sur le site Web du BAPE, en plus de consulter la présentation et les notes du président préparées pour l'occasion. Rappelons que l'objectif de cette rencontre était d'expliquer le déroulement de l'audience publique et d'informer la population sur les différentes façons de s'informer et de s'exprimer sur le projet.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois et demi pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, au plus tard le 16 août 2024. Par la suite, le ministre dispose de 30 jours pour le rendre public.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, [L'heure juste](#).



– 30 –

Source : Alexandre Tanguay
Conseiller en communication
581 925-0690 ou 1 800 463-4732
dunes.tadoussac@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca